

La détention avant jugement : Effritement des droits de la défense. Le point de vue des avocats

Fernanda Prates

Marion Vacheret

Marie-Marthe Cousineau

(Université de Montréal)

1. Article 515 (10) a)

- **515. (10).** (...) La détention d'un prévenu sous garde n'est justifiée que dans l'un des cas suivants :
- a) Sa détention est **nécessaire** pour assurer sa présence au tribunal afin qu'il soit traité selon la loi;

1. Article 515 (10) a)

- *Il (le juge) dit par exemple « **Il a pas d'adresse fixe** ce monsieur là, **je n'ai pas confiance** qu'il va revenir à la Cour demain matin (...). (Bv)*

1. Article 515 (10) a)

- *Moi je suis à l'aide juridique (...) c'est une clientèle démunie, désorganisée (...) Et souvent, ces personnes là vont être gardés en détention préventive par **utilité, et non pas par nécessité**, comme c'est prévu par la loi (...) Parce que le juge va trouver ça utile de le garder détenu en disant « Ben, on le cherchera pas ». (Du).*

2. Les renversements de fardeau de la preuve

- *Aussitôt qu'il y a des renversements de fardeau, ben à ce moment là, on se retrouve dans des situations où c'est plus difficile, où la loi est un peu à l'encontre de la personne qui, je le répète, est présumée innocente (De)*

3. Les difficultés pour négocier

- *Si auparavant, on était en mesure de conduire une négociation, de montrer l'ensemble des lacunes et qu'un procureur prenait la décision de retirer les accusations, maintenant le système s'est resserré (Tr)*

4. Défendre un client détenu

- *Si j'ai une idée (...) telle ligne de questions que je voudrais poser à tel témoin (...) Des fois, c'est toute une ligne de défense, puis là j'ai pas accès au client parce qu'il est 7h le soir, parce que je peux pas l'appeler, bon.... Fait que c'est sur que c'est plus compliqué. (Ro)*

5. Les plaidoiries de culpabilité

- *La façon dont le système d'aide juridique fonctionne pose selon moi, un, un gros problème parce que évidemment on est payé au service et ça c'est dangereux (...) Tu t'dis : « Ben j'peux faire cinq dossiers dans journée pis j'vais être payé cinq cent piasses par dossier quand même, versus faire un procès. ». C'est sûr qu't'as pas d'incitatifs à faire un procès, hein. C'est plus intéressant que les clients plaident coupable d'une certaine manière. Y'a, donc certains qui sont peut-être moins disposés à se battre suffisamment pour les clients. (Sja)*

5. Les plaidoiries de culpabilité

- *Le problème de l'aide juridique, c'est qu'il y a beaucoup d'avocats, pour ne pas dire la plupart, qui font du volume avec les clients. Qui peuvent représenter trois ou quatre, ou cinq... Alors, ça devient payant au volume, mais pour que vous fassiez beaucoup de volume, il faut régler le plus de dossiers possible. Donc la plupart de ces avocats qui font du volume vont plaider coupable (Dsr)*

Conclusion

La fragilisation des droits de défense